

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 3^{ème} ET 4^{ème} TRIMESTRES

Amfroipret Vivre Ensemble



Cultiver son bien être avec la nature : Sophrologie, yoga du rire, méditation... Plusieurs dates à venir :

- Dimanche 20 juillet 10h00-12h00
- Dimanche 24 août 09h30-12h00
- Dimanche 21 septembre 10h00-12h00

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'Association A.V.E. : amfroipret.vivre.ensemble@gmail.com

Association des Parents d'Elèves



La fête de l'école aura lieu ce Samedi 28 juin à 10 heures dans la cour de l'école de l'Orée de Mormal avec repas et buvette.

Plus d'information auprès de Madame DEBIEVE 06.26.65.36.

Fête de l'école
le 28 à Juin 10h

Bermeries en Fêtes



Samedi 5 juillet à partir de 19h30 (parking salle Gantois) :

- Repas dansant des années 80 à nos jours
- Menu sur réservation (15 € par adulte / 10 € par enfant)

Dimanche 6 juillet à partir de 7 heures :

- Brocante « rue de la Ruelle » (de l'école à la place)
- Marché de produits du terroir
- Exposition de véhicules anciens ; Jeux pour enfants
- Buvette et restauration sous chapiteau
- Concert gratuit à partir de 14h30 par « CrapTalk »

Les Amis d'Amfroipret



Dimanche 29 juin à partir de 8 heures :

- La Pêche en Famille
- Découvrir la « pêche au blanc » à l'étang d'Amfroipret
- Buvette et petite restauration en famille

Samedi 6 septembre à partir de 19 h (place d'Amfroipret) :

- Ducasse à l'ancienne (manège, etc.)
- Jeux gonflables gratuits ; Concours de quilles
- Karaoké animé par Michel Brenner
- Buvette et petite restauration toute la soirée

Dimanche 7 septembre à partir de 11 h (place d'Amfroipret) :

- Ducasse à l'ancienne (manège, etc.)
- Jeux gonflables gratuits ; Concours de quilles
- Buvette et petite restauration
- Animation musicale par Bettina Obled
- Messe sous chapiteau

AMAP – TERRE DE SENS



3^{ème} samedi de chaque mois : JOURNÉE COLLECTIVE
<https://www.facebook.com/TerreDeSensBermeries>



Municipalité



Dimanche 13 juillet à partir de 19 heures autour de la Mairie :

- Apéritif offert par la municipalité
- Buvette tenue par l'Association « Les Amis d'Amfroipret »
- Food Truck « Class Burger »
- Animation musicale assurée par le groupe « Dixcordes »
- Feu d'artifice dès la nuit tombée
- Tables et chaises à disposition sous chapiteau

Des Nouvelles De Notre Ecole

Une année scolaire très riche avec de nombreuses animations tout au long de l'année comme « nettoyons la nature », la semaine du goût sur le thème de la pomme, la cérémonie du 11 novembre, le goûter de Saint Nicolas et de Noël, la Chorale de Noël, les boîtes de Noël, la nuit de la lecture, la galette des Rois, la journée « Maths » avec les écoles de Frasnoy et de Mecquignies, sortie au Phénix, la chasse aux œufs, la semaine sans écran avec spectacle et intervention d'une sophrologue, le parcours du cœur, la piscine pour les CE et CM, le voyage de fin d'année, la nuit à l'école, le savoir rouler, la fête de l'école et tout au long de l'année des sorties au « Jardin Partagé ». Et en coopération avec le périscolaire une soirée « Halloween », une soirée cinéma et le bal de fin d'année.

Ce sont donc plus d'une vingtaine d'activité proposées à nos enfants sur les 36 semaines que compte l'année scolaire soit en moyenne 2 activités toutes les 3 semaines ce qui démontre une belle dynamique d'équipe entre les enseignant(e)s, les agents et le personnel affectés à l'école, l'association des Parents d'Elèves et la municipalité.

La rentrée 2025 verra la quasi stabilité des effectifs avec une classe à 17 élèves et un autre à 18 (voire 19) pour la rentrée de septembre soit 35 élèves ainsi répartis (2 en PS, 4 en MS, 8 en GS, 4 en CP, 5 en CE1, 4 en CE2, 2 en CM1 et 6 en CM2)

Pour la rentrée de septembre 2025, tous les manuels ont été changés de la maternelle au CM2 pour correspondre aux nouveaux programmes avec une aide financière exceptionnelle de la municipalité.

Cette nouvelle année verra la création d'un potager dans l'enceinte de l'école, une classe découverte pour les CE et CM, une sortie pour la classe de maternelle et l'utilisation plus régulière du parcours santé créé début 2025 par la municipalité à proximité du « Jardin Partagé » sur les bords de l'étang.

CHARTE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE



BRICOLAGE/JARDINAGE

(Tonte, élagage, tronçonneuse, débroussaillage, taille de haie...) et tous travaux utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Chaque propriétaire est responsable de son animal. Il doit répondre de son comportement bruyant intempestif. Toutes les déjections d'animaux de compagnie sur le domaine public sont formellement interdites. Celles-ci doivent être ramassées par le propriétaire pour le bien des piétons.

VITESSE

Elle est limitée à 50 km/h dans le village et à 30 km/h dans certaines zones. Limitez votre vitesse au maximum, pensez aux piétons, cyclistes, enfants et animaux.

TAPAGE DIURNE/NOCTURNE

Nuisances sonores répétitives, intenses et/ou durant dans le temps, commises en journée et la nuit est à proscrire.

BRULAGE DES DECHETS VERTS (INTERDIT)

Privilégiez la collecte en déchetterie ou le compostage.

A NOTER :

La commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Les riverains doivent obligatoirement : élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux. Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public). Les branches et racines des arbres doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987). Toutes les tailles doivent ensuite être balayées et ramassées par le propriétaire, l'exploitant ou le locataire afin de laisser l'espace public sans aucun branchage ou feuille au sol pour permettre la bonne circulation des piétons, cyclistes ou automobilistes.

En résumé, tout cela tient du bon sens et de la communication

entre voisins afin d'éviter l'escalade.

Il s'agit juste de se conduire comme nous aimerais que nos voisins se conduisent et ainsi vivre paisiblement dans notre village.

Informations diverses

De nombreuses informations sont disponibles dans l'entrée de la mairie (animations, démarches administratives, aides, petite enfance, pour nos aînés...). N'hésitez pas à venir aux heures d'ouverture.



Evelyne et Sylvie vous accueillent à la mairie aux horaires suivants :

Lundi : de 8h à 12 h

Mardi de 8h à 12 h & de 14h à 18h

Jeudi de 8h à 12h & de 14h à 18h

Vendredi de 8h à 12 h

03.27.39.83.23

mairie@loreedemormal.fr

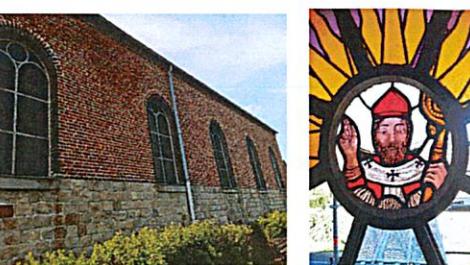
Journal L'Orée de Mormal

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Après les travaux sur les vitraux terminés et les protections posées au cours du 2^{ème} trimestre 2025, une entreprise spécialisée interviendra en novembre de cette année pour la restauration des retables comme cela était initialement prévu.

D'autre part, une société du village interviendra très prochainement pour procéder au drainage de l'Église (côté route) afin d'éviter les infiltrations d'eau qui dégradent l'intérieur de l'édifice depuis des années.

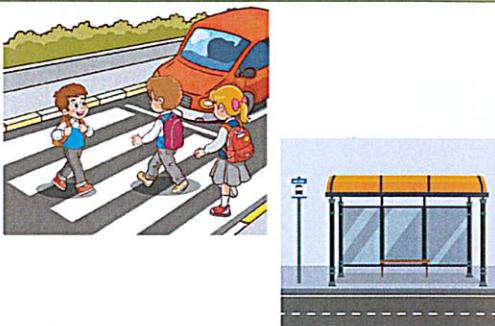
Ainsi à la fin de l'année, cet élément de notre Patrimoine en aura terminé avec toutes les phases de restauration pour le plus grand plaisir des habitants et des visiteurs.



AUTRES TRAVAUX DE SÉCURISATION

Le conseil municipal a décidé de confier à la société « Aisne Application » les travaux de signalisation des arrêts de bus pour une meilleure sécurité de nos enfants. Ces travaux seront réalisés durant les vacances scolaires afin de ne pas perturber les utilisateurs et faciliter le travail de l'entreprise retenue.

Le conseil municipal a retenu cette même société pour réaliser un passage pour piétons à hauteur du « chemin de Saint Waast » afin de faciliter et sécuriser la traversée des enfants et des nombreux randonneurs qui empruntent cet axe. Cette création sera renforcée par la pose de panneaux solaires clignotants indiquant la succession de trois passages pour piétons de cet endroit à la Place dans les deux sens.



ACHAT D'UN TRACTEUR POUR FACILITER L'ENTRETIEN DU VILLAGE

Suite à la fusion des deux communes et après discussion en Conseil Municipal, il nous paraissait évident que le matériel utilisé à l'heure actuelle par l'employé municipal ne permettait plus de répondre aux besoins de la commune nouvelle aussi bien en termes de surfaces à entretenir qu'en performance du matériel.

Par ailleurs, la sécurité apparaissait comme un critère déterminant : en effet, un matériel plus récent est doté de dispositifs de sécurité modernes protégeant ainsi mieux l'utilisateur. Le critère écologique était aussi important : le nouveau tracteur pouvant réduire ainsi l'impact écologique grâce à des technologies plus propres et plus économies en énergie.

Une délibération a donc été prise en date du 27 mars 2025 afin d'acquérir un tracteur.

Le Conseil Municipal, après étude de plusieurs devis, a opté pour un tracteur de marque Kubota, une balayeuse de voirie Bugnot tractée, un broyeur Fox Cross 1600 et une débroussailleuse Echo SRM 420 ES offerte pour un montant de 63.000 € HT (76.320 € TTC).

Cet achat sera financé par un crédit-bail de 1198,00 € HT mensuel pendant 60 mois.



AU SERVICE DE NOS AÎNÉS

La commune et le Pays de Mormal sont au plus près des aînés, des personnes isolées et des personnes en situation fragile avec des dispositifs comme :

- **Déplacez-vous** : Pour vous rendre à un rendez-vous médical, pour aller faire vos courses, pour rendre visite à un proche, etc. pour une somme modique de chez vous à chez vous !
- **Aidants / Aidés** : Pour soutenir les aidants en leur offrant un moment de répit.
- **Je vous visite** : Pour rompre l'isolement, passer un moment agréable, échanger, communiquer, etc.
- **Ateliers numériques** : Pour vous initier ou vous perfectionner à l'informatique
- **Activité physique adaptée** : Pour le maintien de l'autonomie, l'entretien musculaire et articulaire, travail de l'équilibre, travail de la coordination, etc.
- **Accès à la culture** : Avec un programme culturel riche aux 4 coins de notre territoire
- **Le « Club des Aînés** : Pour se réunir régulièrement avec d'autres personnes de la commune
- **Et encore bien d'autres actions à destination des personnes fragiles** !



Si vous êtes intéressé(e)s par l'un ou l'autre de ces dispositifs n'hésitez pas à contacter la Mairie qui saura vous conseiller et vous orienter pour vous rendre votre quotidien plus agréable !

L'ÉCHO DE L'ORÉE

JUIN 2025 – N° 3

Le Mot des Maires

Chères Habitantes et Chers Habitants de l'Orée de Mormal,

Voici la fin de l'année scolaire pour nos enfants, nos enseignants et tout le personnel communal dédié à l'école. Pour certain(e)s c'est l'attente des résultats des examens tandis que pour d'autres c'est le passage au collège ou au lycée l'an prochain voire à l'université ou vers des études supérieures.

La vie est faite d'échéances et de défis tout au long de celle-ci, mais en attendant vient le temps des vacances et l'occasion de changer son rythme de vie quelques jours ou quelques semaines.

Aussi nous tenons à vous souhaiter de bonnes vacances et espérons vous retrouver en pleine forme pour la rentrée de septembre. Pour fêter le début et la fin des vacances des animations vous seront proposées par nos différentes associations durant cette période comme vous pourrez le découvrir au fil de ce bulletin municipal. Mais le Pays de Mormal n'est pas en reste et de nombreux spectacles vous seront offerts durant l'été dans nos 52 communes.

Les vacances sont aussi l'occasion de profiter de nos extérieurs, de nos jardins, de profiter du beau temps aussi pour que chacun puisse profiter pleinement il est important que chacun respecte l'autre en suivant certaines règles qui vous sont rappelées dans ce bulletin en sachant que la plus belle règle c'est celle du « savoir vivre ensemble » dans la tolérance, le dialogue et le respect de l'autre.

Durant l'été, la vie de la commune ne s'arrête pas et des travaux de sécurisation seront entrepris aux abords des arrêts de bus et sur la CD 942 avec la création d'un 3^{ème} passage pour piétons, ainsi que quelques travaux à l'école pour la sécurisation des accès et la création d'un espace de jardinage.

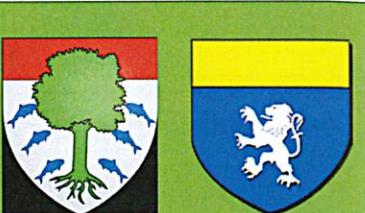
Fin août nous aurons le plaisir d'accueillir dans notre village le Président du Département du Nord afin de lui montrer les réalisations en partie faites avec ses subventions et envisager avec lui les subventions possibles pour de futurs projets et certaines réfections de routes ou de chemins en particulier.

Alors que vous partez ou que vous restez dans notre village durant l'été, nous vous renouvelons tous nos meilleurs voeux de repos et du bon temps pour nos agriculteurs. Prenez bien soin de vous et profitez pleinement de la vie dans notre pays en Paix alors que la guerre est à nos portes !

Bien Cordialement,

Le Maire
Philippe EUSTACHE

Le Maire Délégué
Jean-Claude GROSSEMY



Commune de
L'Orée de Mormal

